

Grand-Duché de Luxembourg

## PARQUET GENERAL

CITE JUDICIAIRE

### Avis

### **sur le troisième projet d'amendements au projet de loi n° 7881 sur les échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ainsi que le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS)**

Suivant transmis du 17 janvier 2025, le ministère de la Justice a soumis à l'avis des autorités judiciaires un projet supplémentaire d'amendements au projet de loi n° 7881.

Le nouveau projet d'amendements apporte de nouvelles modifications au projet de loi qui tiennent compte des observations et oppositions formelles formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 14 novembre 2023.

Le Parquet général approuve les amendements proposés et n'a pas d'observations à formuler.

Luxembourg, le 18 février 2025

Pour le procureur général d'Etat,  
Le premier avocat général

  
Marc HARPES